

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 5 décembre 2017, à Reyvroz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	VERNAY Franck (DS)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	ANTHONIOZ Henri
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

GOINE Nathalie (Les Gets) à ANTHONIOZ Henri (Les Gets)
PEILLEX Gilbert (Morzine) à BERGER Gérard (Morzine)
CRAYSTON José (Lullin) à DEGENEVE Alain (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

RASTELLO Lucien (Morzine), PEILLEX Gilbert (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), GURLIAT Romain (Vailly), CRAYSTON José (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUTILLOD Christophe (Les Gets), COFFY Serge (DT La Baume), LE RAY Gérard (DT) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 17 octobre et 14 novembre 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 19 septembre 2017 :

- 16 novembre 2017 : GT SCoT à Thonon (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Gérard BERGER*)
- 16 novembre 2017 : SCoT – Mobilité à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 16 novembre 2017 : Conseil du SIAC à Thonon
- du 21 au 23 novembre 2017 : Congrès des Maires à Paris
- 22 novembre 2017 : remise malle géopark aux collégiens (*Yannick TRABICHET*)
- 28 novembre 2017 : AG MSP multisite du Brevon (*Jacqueline GARIN*)
- 29 novembre 2017 : CD de l'OTAdL à Bellevaux
- 5 décembre 2017 : SCoT - DAAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)

3- Déchets

3.1 RS 2018 : vote des tarifs pour 2018

Jean-Claude MORAND rappelle que la commission Déchets s'est réunie le 27 novembre 2017. Il tient à ce titre à remarquer que seules 5 communes y étaient représentées (et 8 seulement lors de la réunion du 16 octobre 2017), ce qu'il trouve tout à fait regrettable et démotivant. Il présente les tarifs et les montants des recettes de la redevance des dernières années et propose, pour 2018 d'augmenter uniquement le tarif « Autres communes » (260 euros en 2018 contre 258 euros en 2017).

	2015	2016	2017 (prévu)
Mze-Avz/les Gets	408 559 €	401 073 €	361 881 €
VA	91 922 €	93 356 €	85 635 €
VB	17 507 €	13 072 €	13 669 €
CCHC	517 988 €	507 501 €	461 185 €

	2010	2011→2015	2016	2017	2018
Avoriaz	325 €	334 €	334 €	334 €	334 €
Autres communes	250 €	257 €	257 €	258 €	260 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de la redevance spéciale 2018.

3.2 Point sur la facturation des dépôts en déchèteries

Jean-Claude MORAND rappelle aux membres du conseil communautaire que le système de gestion des déchèteries est arrivé en fin de vie et ne permet pas d'évolution vers de nouveaux services (la consultation en ligne pour les usagers par exemple). Il ajoute que le système de facturation est compliqué. Il précise que l'acquisition d'un nouveau logiciel coûterait environ 25 000 euros HT, somme à laquelle il faudrait également ajouter la remise en état des barrières et des terminaux pour un montant d'environ 5 000 euros HT.

	DÉPÔTS 2014 sans VA et Brevon	DÉPÔTS 2015	DÉPÔTS 2016
PARTICULIERS	4 283,50 €	5 548,45 €	3 332,75 €
PRO	30 653,85 €	39 680,93 €	30 653,85 €
TOTAL	34 937,35 €	45 229,38 €	33 986,60 €

Jacqueline GARIN signale que ce qui l'ennuie, c'est que le cubage est toujours approximatif et que les agents devraient pouvoir être en mesure d'informer les usagers de leur solde de dépôts gratuits et de leur faire signer une décharge afin d'éviter tout risque de contestation.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il est parfois compliqué pour les gardiens de s'occuper à la fois des usagers qui entrent dans la déchèterie et de ceux qui sont en train de vider leurs déchets dans les bennes. Il ajoute qu'il est difficile de jauger les quantités apportées mais estime que les quantités sont toujours sous-estimées.

Jean-Louis VUAGNOUX se demande pourquoi on ne facturerait pas au poids. Jean-Claude MORAND précise que l'installation et l'utilisation d'une balance dans chaque déchèterie n'est techniquement et financièrement pas envisageable.

Jacqueline GARIN se demande, vu le faible montant de la recette, s'il y a un intérêt à facturer les particuliers. Jean-Claude MORAND souligne que les dépôts payants 2016 ne concernent qu'une trentaine de particuliers.

~ Arrivée des élus de Morzine ~

Georges LAGRANGE considère que le but est d'inciter les gens à nettoyer chez eux et se demande s'il est judicieux de les faire payer pour des déchets verts. Jean-Claude MORAND rappelle que tous les dépôts ne sont pas payants et que le volume maximal annuel « gratuit » est de 4m³.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de continuer à facturer les particuliers et les professionnels pour leurs dépôts en déchèteries et charge le Vice-président de mettre en place un nouveau système de gestion.

3.3 Passation d'une convention avec CITEO

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la société Citeo, issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers. À cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, Citeo a élaboré, pour chacune des deux filières, un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers. Elle propose donc de l'autoriser à signer ces nouveaux contrats-types proposés par la société Citeo.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces 2 nouveaux contrats avec Citeo ainsi que tous les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises concernées.

4- Marchés publics

4.1 MAPA attribués par la Présidente par délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que 3 marchés publics à procédure adaptée ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion, et ce au vu de la délégation d'attributions qui lui a été consentie :

- Fourniture de sel de déneigement
 - Société retenue : QUADRIMEX
 - Montant de l'offre :
 - 64,60 € HT la tonne (par camion de 25t)
 - 69,10 € HT la tonne (par camion de 15t)
- Valorisation de l'abbaye d'Aulps par la mise en place d'outils de médiation basée sur des représentations virtuelles
 - Société retenue : Art Graphique & Patrimoine
 - Montant de l'offre : 69 851,00 € HT
- Collecte et transport des cartons et cageots à Avoriaz
 - Société retenue : TRANS AUTO PARCS
 - Montant de l'offre : 30 900,00 € HT

4.2 Création d'un pôle petite enfance à Vailly : avenants au marché de travaux

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de passer un avenant au lot n° 3 (Charpente – Couverture – Bardage) attribué à la société JOLLY CONSTRUCTION BOIS en vue de la création d'un préau pour l'école (demande du SIVU du Val d'Hermone) :

- montant de l'offre initiale : 309 953,49 € HT
- montant de l'avenant n° 2 : 45 067,04 € HT

Il rappelle que la réglementation en vigueur en matière de marchés publics de travaux autorise la passation d'avenants dans la limite de 15 % du montant du marché initial (hors sujétions techniques imprévues), ce qui veut dire que tout autre avenant éventuel sur ce lot ne pourra être passé que dans la limite de 1 400 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

4.3 Réfection complète des ponts du Chot et de la Pierre

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de passer un avenant au lot n° 2 (Reconstruction du pont de la Pierre – Terrassements – Démolition – Génie civil) attribué au groupement LEC – EST OUVRAGES, et ce afin de prendre en compte une plus-value pour fourniture de tuyaux AEP de diamètre 100 en fonte calorifugé et des travaux d'enrobés supplémentaires :

- montant de l'offre initiale : 169 628,00 € HT
- montant de l'avenant n° 1 : 195,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

4.4 Étude sur le transfert des compétences eau et assainissement : avenants n° 2

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'attribution du marché pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable, d'une étude sur le transfert des compétences et de plans de récolement. Suite à la décision prise de ne pas transférer les compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 et compte tenu que le CCAP prévoit que « toutes les prestations prévues aux CCTP pour les 2 lots devront être terminées au plus tard le 31 décembre 2017 », elle propose de passer un avenant aux 2 lots afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la durée d'exécution du marché.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces avenants.

5- Finances

5.1 Modification des attributions de compensation définitive

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les attributions définitives ont été fixées par délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2017. Il souligne qu'il est nécessaire de modifier à nouveau les montants de certaines attributions afin de prendre en compte le fait que c'est la CCHC, et non les communes, qui a perçu et qui percevra à l'avenir la dotation des groupements touristiques versée jusqu'en 2016 au Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute-Dranse.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les attributions de compensation définitives selon les montants présentés dans le tableau joint en annexe.

5.2 Fixation d'une nouvelle durée d'amortissement des immobilisations

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'obligation comptable pour la CCHC de communes d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement qu'elle fixe elle-même par délibération. Il propose de fixer une nouvelle durée d'amortissement, à savoir 5 ans pour les immobilisations imputées au compte 21571.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette nouvelle durée d'amortissement.

5.3 Voirie : versement d'un fonds de concours par la commune de Morzine

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement par la commune de Morzine d'un fonds de concours de 200 000 euros pour le financement de travaux de voirie réalisés en 2017 sur la route de la Plagne.

5.4 École de musique des Gets : attribution d'une subvention complémentaire pour 2017

Charles-Henri MONTET rappelle que la commune de Gets apportait jusqu'en 2013, en plus de subventions, un soutien financier à certaines associations (notamment l'école de musique des Gets) au moyen de bons d'activité culturelle et sportive (8 euros le bon) délivrés par la commune aux familles pour les aider à financer leurs adhésions associations locales (232 euros pour l'école de musique sur 2017). Le système de ces « bacs » n'existant que sur la commune des Gets, il précise que leur prise en charge par la CCHC ne peut se faire qu'au moyen d'une subvention complémentaire versée à l'association.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser pour 2017 une subvention complémentaire de 232 euros à l'école de musique des Gets.

5.5 Tourisme : approbation du BP 2018 de l'OTVA et de l'OTAdL et vote des participations 2018

Charles-Henri MONTET rappelle que la CCHC finance depuis le 1er janvier 2017 les Offices de Tourisme de la Vallée d'Aulps et des Alpes du Léman :

- Participation 2017 à l'OTVA : 415 000 €
- Participation 2017 à l'OTAdL : 180 928 €

Il propose d'approuver les BP 2018 votés par les comités de direction des 2 EPIC le 8 novembre 2017 (OTVA) et le 29 novembre 2017 (OTAdL) et de verser en 2018 la même participation qu'en 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les BP 2018 des 2 EPIC et décide de verser les mêmes participations qu'en 2017.

5.6 PAEC : demande de subvention pour 2018

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la demande de subvention faite par la CCHC au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63P pour l'animation du PAEC – 2018. Elle précise qu'il s'agit ici de poursuivre l'accompagnement des MAEC initié en 2015, 2016 et 2017. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 19 881,50 euros TTC :

Nature de la dépense	Montant TTC
Poste d'animatrice CCHC – 10% ETP (160h)	4 250,00 €
Coûts indirect sur poste (15 % frais salariaux)	637,50 €
Suivi des Plan de gestion 2015, 2016 et 2017	14 994,00 €
TOTAL	19 881,50 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des dépenses prévisionnelles et autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de l'Europe et de la Région pour un financement à 100 %.

Anne CORNIER-PASQUIER aimerait savoir s'il serait possible de rencontrer Marion LEJAY afin de connaître précisément l'étendue de ses missions. Stéphane PUGIN-BRON souligne que cela est déjà prévu lors d'un prochain bureau, car les élus devront se positionner afin de savoir jusqu'où ils veulent aller dans les missions qu'ils souhaitent lui confier. Il propose de l'inviter à la réunion du 6 février.

5.7 PPT du Roc d'Enfer : demande de subvention pour 2018

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC anime le Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, et qu'elle peut, à ce titre, répondre à l'appel à candidature de la région Auvergne Rhône-Alpes « Mise en valeur des espaces pastoraux », opération 07.61 du Programme de développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2020. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 7 509,75 € TTC :

Nature de la dépense	Montant TTC
Poste d'animatrice CCHC – 150h	3 965,00 €
Coûts indirects sur poste (15 % frais salariaux)	594,75 €
Accompagnement par structure experte Alpage	2 950,00 €
TOTAL	7 509,75 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des dépenses prévisionnelles et autorise Madame la Présidente à déposer une demande à la Région pour une subvention de 4 505 euros.

5.8 Natura 2000 : demande de subvention pour 2018

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention faite par la CCHC au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63 pour l'animation NATURA 2000 – 2018 du site du Roc d'Enfer. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 58 705,00 euros TTC :

Nature de la dépense	Montant TTC
Animations scolaires	3 520,00 €
Animation « jeunes au sommet »	2 210,00 €
Formation « professionnels de la montagne »	975,00 €
Prévention dérangement hivernal	257,00 €
Diagnostic des alpages à réouvrir	6 255,00 €
Inventaires des Pics	9 900,00 €
Inventaires Chiroptères (chauves-souris)	10 450,00 €
10 demies-journées grand public découverte du site Roc d'Enfer	701,00 €
Poste d'animatrice 50% etp	21 250,00 €
Majoration 15 % frais poste d'animatrice	3 187,00 €
TOTAL	58 705,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des dépenses prévisionnelles et autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la l'Europe pour un financement à 100 %.

5.9 Financement des outils pédagogiques du RASED

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que le financement des outils pédagogiques du RASED sera pris en charge par la CCHC (et non par les communes comme cela était prévu initialement).

5.10 DDVA : nouveaux tarifs pour la billetterie

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter 2 nouveaux tarifs pour la billetterie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- une remise de 50% sur le billet d'entrée sur présentation de la carte TCS (Touring Club Suisse) durant la saison d'hiver,
- une remise de 50% sur le billet d'entrée pour tous les porteurs d'un forfait remontées mécaniques de l'une des stations des Portes du Soleil en cours de validité (hors forfaits groupes).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

6- Economie : ZAE du Vernay-Bron

Rappel de la situation :

- Compromis de vente signé entre la commune et la SDHD le 30 septembre 2016 et entre la commune et Thierry COFFY le 30 décembre 2016. Les compromis ont été signés sans TVA et sans mise en concurrence.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCHC est seule compétente pour mener à bien le projet de la ZAE du Vernay-Bron (courrier Sous-Préfète du 25 août).
- La CCHC et la commune ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour un transfert en pleine propriété des terrains communaux situés dans la ZAE sous réserve de délibérations concordantes (courrier Sous-Préfète du 25 août). À défaut, à partir du 1^{er} janvier 2018, nécessité d'un acte de vente entre la commune et la CCHC (application loi NOTRe).
- Le DAAC (prescriptif) du SCoT et le schéma commercial (non prescriptif) du PLUi-H sont en cours d'élaboration (décision du conseil communautaire du 11 juillet 2017)

- Réunions de travail les 12 et 24 octobre 2017 entre la CCHC, la commune, leurs conseils techniques et juridiques (Durabilis et l'EPF74) et les acquéreurs (Thierry COFFY, SDHD) et leur conseil juridique pour trouver une solution juridique adaptée.
- TVA : accord pour un avenant aux compromis pour mettre de la TVA sur les ventes
- Mise en concurrence : en l'état actuel du droit et de la jurisprudence, pas d'obligation de mise en concurrence sauf en cas de vente à charge (restitution de terrain de l'acheteur au vendeur par exemple). Dans le cas présent, une requalification en vente à charge est possible du fait de la restitution de l'emprise des voiries, d'où la nécessité de faire un avenant ou un nouveau compromis (selon ce qui est juridiquement possible) précisant les terrains exacts vendus.
- Projet affiné par le maître d'oeuvre (Uguet) en novembre
- DMPC réalisé par un géomètre fin novembre.

Montage financier

- Dépenses :
 - Estimatif montant travaux : 1 522 000 € HT
 - Maîtrise d'œuvre (3,39%) : 51 600 € HT
 - Études diverses (complém. MO, amiante,...) 19 100 € HT
 - SPS/contrôle technique 10 000 € HT
 - DMPC 5 000 € HT
 - Étude ENEDIS 1 600 € HT
 - Travaux électricité (suite étude ENEDIS) ?
 - Actualisation et divers (5%) : 86 100 € HT
 - Total 1 695 400 € HT
- Recettes :
 - Vente terrains 1 500 000 € HT
- Besoin en autofinancement : 195 400 € (*fonds de concours communal ?*)

Possibilités pour le conseil communautaire

1/ Valider lors de ce conseil le projet tel qu'il est présenté en :

- autorisant la présidente à signer les avenants (sous réserve de leur validité juridique) pour la TVA et le DMPC puis réaliser les ventes,
- acceptant le transfert en pleine propriété des terrains communaux de Saint Jean d'Aulps,
- autorisant la Présidente à lancer la consultation pour les travaux,
- mettant au budget 2018 la part d'autofinancement communautaire nécessaire

2/ Attendre la validation du schéma commercial avant de valider le projet ce qui induit :

- la signature en 2018 d'avenants ou de nouveaux compromis incluant la stratégie commerciale,
- l'acquisition en 2018 des terrains communaux (euro symbolique ?),

sachant que cette 2ème possibilité présente un risque indemnitaire quant à la dénonciation éventuelle des premiers compromis.

Gérard BERGER estime que même si la commune de Saint Jean d'Aulps a pris des engagements, cela n'empêche pas la CCHC de faire une mise en concurrence.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne qu'il aurait préféré mener le projet à son terme. Il précise que la commune de Saint Jean d'Aulps ne souhaite pas voter un transfert en pleine propriété puisqu'il n'y a aucune garantie sur la continuité du projet. Concernant la décision de procéder à une mise en concurrence, il estime que le risque est de se retrouver avec des types de magasins qu'on ne souhaite pas voir s'installer, comme par exemple des magasins de sport.

Sophie COTTET est surprise, vu les montants des ventes, que la commune n'ait pas procédé à une mise en concurrence avant de signer les compromis. Patrick COTTET-DUMOULIN lui répond qu'elle n'était pas présente à ce moment-là.

Jacqueline GARIN tient à préciser qu'après consultation de juristes, il est nécessaire soit de faire des avenants aux compromis actuels, soit de signer de nouveaux compromis en supprimant la rétrocession de terrains pour la réalisation des voiries car ceci constituerait une vente à charge qui aurait dans ce cas nécessité

une mise en concurrence préalable. Par ailleurs, elle souhaite que les aménagements soient cohérents avec le futur schéma directeur et le DAAC du SCOT.

Gérard BERGER aimerait savoir comment la commune de Saint Jean d'Aulps comptait équilibrer l'opération dans son budget vu qu'il manque a priori environ 200 000 euros. Patrick COTTET-DUMOULIN précise que c'est la taxe d'aménagement qui venait compenser ce déséquilibre.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une des solutions serait peut-être de prolonger de 6 mois les compromis actuels. Jacqueline GARIN n'est pas favorable car ces compromis ne présentent pas actuellement toutes les garanties juridiques nécessaires.

Yannick TRABICHET considère que la présentation faite par AID Observatoire dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement commercial remet en perspective tous les projets. Elle trouve à ce titre dommage qu'il n'y ait pas eu plus d'élus lors de cette présentation.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne qu'il ne pourra pas y avoir de délibérations concordantes d'ici la fin de l'année mais que cela ne posera pas de problème car la cession se fera, si continuité du projet il y a, à l'euro symbolique.

Patrick COTTET-DUMOULIN, dans l'hypothèse où le juriste de l'EPF74 validerait la possibilité d'avenants, aimerait savoir si le projet pourrait à nouveau avancer, ou au moins savoir ce qui bloque ou ce qui gêne encore. Gérard BERGER estime que ce qui dérange, c'est de savoir quels types de magasins vont s'installer mais aussi le fait que la CCHC doive apporter sa contribution financière pour équilibrer l'opération. Jacqueline GARIN souligne qu'il faudra mettre dans l'acte de vente que l'aménagement devra être en cohérence avec le schéma de développement commercial de la CCHC et avec le DAAC du SCOT.

Jean-Claude MORAND aimerait savoir par qui est demandé l'aménagement du rond-point. Patrick COTTET-DUMOULIN lui répond que c'est le Conseil Départemental qui l'impose pour des raisons de sécurité.

En conséquence, le conseil communautaire décide de ne pas valider le projet tel qu'il est proposé et d'attendre la réalisation du schéma commercial avant de se positionner.

7- Personnel

7.1 Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

Charles-Henri MONTET rappelle que le RIFSEEP a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les agents de la filière administrative. Il propose d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2018, ce nouveau régime indemnitaire aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise territoriaux, et ce suite à la parution des arrêtés ministériels le permettant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre le RIFSEEP aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise territoriaux.

7.2 Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'instructeur ADS

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'instructeur ADS pour la période du 16 janvier 2018 au 15 janvier 2019 afin de pouvoir reconduire le contrat d'Aurélien LAPERROUSAZ.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

7.3 RAM : création d'un emploi non permanent d'animateur pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'animateur(rice) petite enfance, pour la période du 15 janvier 2018 au 14 janvier 2019 et sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 8h. Il rappelle que ce poste était occupé en 2017 par Nadine BOINNARD et qu'un nouveau recrutement est en cours).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

7.4 Déchets : création d'un emploi permanent d'assistant

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que Bruno KOEGLER, co-responsable du service Déchets avec Lidwine GLEIZES, partira en retraite au 30 juin 2018 et travaillera à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de solder son compte épargne temps. En vue de son remplacement, il propose de créer un poste d'assistant administratif qui aura pour mission principale de s'occuper de l'administration du service et pour mission secondaire de seconder Lidwine GLEIZES.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

7.5 Suppression d'emplois permanents suite à des avancements de grade

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de supprimer 5 emplois permanents propose également de supprimer 5 emplois permanents suite des avancements de grade intervenus dans l'année :

- 1 emploi de technicien principal de 1^{re} classe,
- 3 emplois d'adjoints techniques,
- 1 emploi d'adjoint administratif.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer ces 5 postes.

8- Passation de conventions de prestation de service avec l'OTVA et le SIVU du Val d'Hermone

Charles-Henri MONTET propose de passer de nouvelles conventions de prestation de service pour la gestion administrative de :

- l'OT de la Vallée d'Aulps (comptabilité / délibérations / budget) – 2 000 euros par an,
- le SIVU du Val d'Hermone (paie / comptabilité / délibérations / budget – 2 000 euros par an.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les conventions de prestation de service correspondantes.

9- Nouveaux locaux du RAM

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le Relais d'Assistants Maternelles intégrera, au 1^{er} janvier 2018, de nouveaux locaux situés dans l'ancienne école du Biot, locaux partagés avec le SSIAD des Dranses. Ces locaux comprennent :

- 72,10 m² en propre avec 1 bureau et une salle d'activité
- 32,64 m² partagés avec le SSIAD (toilettes / couloirs)

Il propose de passer un bail avec la commune dans les conditions suivantes :

- Durée : 3 ans à compter du 1er janvier 2018
- Coût : 42 €/m² soit pour la CCHC : 3 715 €/an
- Eau comprise dans le bail, chauffage et électricité à charge CCHC
- 32,64 m² partagés avec le SSIAD (toilettes / couloirs),
- répartition des charges au prorata des m² entre la CCHC, le SSIAD et la commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le bail et la convention de répartition des charges.

10- Adhésion de la CCHC à la MSP multisite du Brevon

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC adhère à l'association du Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps depuis 2013. Il propose d'adhérer également à l'association de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Multisite du Brevon et de désigner un représentant de la CCHC au conseil d'administration.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association et désigne Jacqueline GARIN comme représentant de la CCHC au conseil d'administration.

11- Présentation du projet de résidence séniors à Saint Jean d'Aulps

Patrick COTTET-DUMOULIN présente aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement d'une résidence séniors dans les anciens locaux de la MGEN à Saint Jean d'Aulps :

- acquisition des bâtiments par la SEMCODA le 27 octobre 2017,
- permis de construire signé le 27 novembre 2017,
- début des travaux au printemps 2018,
- 50 logements : 12 T2, 28 T3 et 10 T4
- le rez-de-jardin comprendra une partie commune avec salle de fitness, bibliothèque et salle de restauration.

12- ARTACLIM : retour sur le séminaire de lancement de Turin

Hélène RICHARD fait un bref retour sur le séminaire de lancement du programme ARTACLIM qui a eu lieu à Turin et auquel elle s'est rendue avec Sabine VINCENTI. Elle met en avant le concept de résilience, la version positive de l'adaptation, et le fait qu'on soit passé du concept de l'atténuation à celui de l'adaptation positive. Elle précise qu'un groupe de chercheurs de l'Université de Grenoble va prochainement venir sur le territoire afin de fixer des indicateurs objectifs qui permettront de savoir de quoi on parle en matière de réchauffement climatique.

13- Motion pour le maintien du TGI de Thonon et de la cour d'appel de Chambéry

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la motion destinée à soutenir le maintien du TGI de Thonon et de la cour d'appel de Chambéry.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 16 janvier 2018 à 18h au Palais des Sports de Morzine et le mardi 6 février 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Seytroux.

Le Biot, le 11 décembre 2017

La Présidente